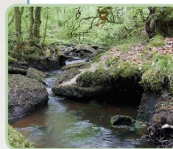




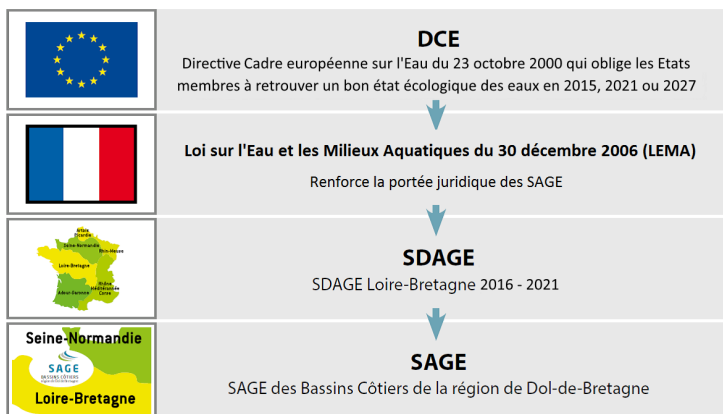
## Carte d'identité du SAGE

**Surface :** 451 km<sup>2</sup>  
**Région :** Bretagne  
**Département :** Ille-et-Vilaine  
**Communes :** 39, dont 19 comprises en totalité dans le périmètre (arrêté préfectoral du 26 septembre 2003 fixant le périmètre du SAGE modifié par l'arrêté du 3 juin 2014).  
**Bassins versants et cours d'eau principaux :** le Canal des Allemands, le Bief Jean, le Meleuc, la Molène, le Cardequin, le Guyoult et la Banche.  
**Linéaire de cours d'eau et canaux :** environ 700 km.  
**Milieu récepteur :** les eaux littorales de la Baie du Mont-Saint-Michel.



## Une obligation de résultat fixée par l'Europe

Le SAGE permet aux acteurs locaux de répondre aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixant l'obligation à tous les Etats membres d'atteindre un bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques en 2015, 2021 ou 2027.



## Le SAGE : un projet au service du territoire

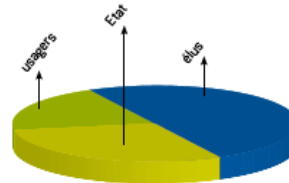
Le SAGE est un **document règlementaire de planification fixant les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques** à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent : le bassin versant.

Le SAGE est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) rassemblant l'ensemble des acteurs de l'eau (collectivités, usagers, services de l'Etat) autour d'un objectif commun : **satisfaire les besoins en eau de tous sans porter atteinte à l'environnement.**

La mise en place d'un SAGE sur les bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne vise à **concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau** en répondant de manière concertée aux différents enjeux du territoire.

## Une CLE qui pilote le SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE. Elle est présidée par un élu.



La CLE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été instituée par arrêté préfectoral en 2004, renouvelée une première fois en 2010, puis une seconde fois en 2017. Actuellement, le président de la CLE est M. Christophe FAMBON, Maire de Roz-sur-Couesnon.

La CLE est composée de **54 membres répartis selon 3 collèges :**

- **élus :** conseillers régionaux, conseillers départementaux, représentants des maires, EPCI, etc.
- **usagers :** chambres consulaires, fédération de pêche, comité régional de la conchyliculture, associations environnementales, etc.
- **représentants de l'Etat :** Préfectures, DREAL Bretagne, DDTM35, Agence de l'Eau, Office Français de la Biodiversité, IFREMER, etc.

## Le SBCDol : structure juridique porteuse de la CLE

La CLE étant une commission administrative sans personnalité juridique, elle doit pouvoir s'appuyer sur une structure juridique porteuse. Le **Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)** a pour mission de doter la CLE de moyens techniques, juridiques et financiers pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SAGE.

Présidé par Christophe FAMBON, le SBCDol est un syndicat mixte auquel adhèrent trois intercommunalités :

- la Communauté de communes Pays de Dol – Baie du Mont St-Michel
- la Communauté de communes Bretagne Romantique
- Saint-Malo Agglomération

Le périmètre du SBCDol est identique à celui du SAGE.

Depuis le 1er janvier 2019, le syndicat assure une nouvelle compétence de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques (compétence GEMAPI — Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

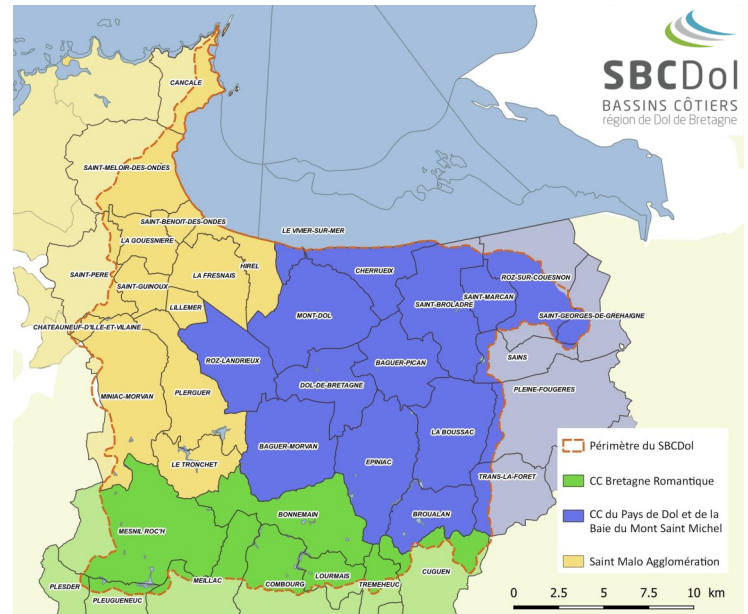
Pour mettre en œuvre le SAGE opérationnellement, le SBCDol a élaboré deux outils contractuels comportant **un programme d'action de 6 ans (2019 – 2024)** :

- un **Projet de Territoire Eau**, document d'engagement moral proposé par la Région Bretagne décrivant une stratégie d'actions pour l'eau, partagée par les acteurs du territoire.
- un **Contrat Territorial**, outil technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permettant de programmer et de financer des actions pour restaurer les milieux aquatiques et les zones humides, et pour améliorer la qualité des eaux.

### En résumé...

#### Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, c'est quoi ?

- Un projet qui concilie développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.
- Un outil d'aide à la décision pour atteindre les objectifs réglementaires de bon état des milieux aquatiques.
- Un outil facilitant l'organisation et la mutualisation de moyens pour mettre en œuvre des actions concrètes sur le bassin versant.



## Les 9 grands enjeux du SAGE

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été **approuvé par arrêté préfectoral le 6 octobre 2015**. Il décrit dans ses documents **9 grands enjeux** autour de 5 thématiques différentes :

### La Gouvernance territoriale

- Assurer la coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage

### La gestion de l'interface Terre-Mer

- Améliorer la qualité des eaux littorales

### La gestion quantitative de la ressource en eau

- Définir et mettre en œuvre une gestion intégrée du Marais de Dol
- Gérer la ressource en eau en période d'étiage
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de submersion marine

### La qualité de la ressource en eau

- Réduire l'eutrophisation des eaux superficielles
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires

### Les milieux aquatiques et zones humides

- Assurer le bon état écologique des masses d'eau
- Connaître, préserver et gérer les zones humides



Informations détaillées sur  
[www.sage-dol.fr](http://www.sage-dol.fr)